

CTM DU 3 SEPTEMBRE
POINT SUR LA GESTION ADMINISTRATIVE ET LA PAYE

1) Point sur les effectifs.

Après les recrutements faits fin 2014, de nouveaux départs et postes vacants sont à constater au sein des bureaux des gestion de GAP.

Des dispositions ont été prises afin de permettre des recrutements accélérés dont les effets toutefois ne seront pas perceptibles avant plusieurs semaines.

2) Chiffres d'activité gestion.

L'intensification de l'activité se traduit sur plusieurs points.

2.1 Actes de gestion et mouvements de paye.

Au 31 août 2015, la sous-direction GAP a pris depuis le début de l'année 21 760 actes de gestion contre 18 745 au 31 août 2014.

De même, on constate que les mouvements de paye ont fortement progressé. Au 31 août 2015 la sous-direction GAP a créé depuis le début de l'année 52 911 mouvements de paye, dont 12 924 sur les mois de juillet et août, soit une progression de 4 217 mouvements par rapport à ces deux mêmes mois en 2014.

2.2 Avancements d'échelon.

Concernant les avancements d'échelon au titre de l'année 2014 pour les divers corps, les renforts en effectifs conduisent à une très nette amélioration du traitement de ces dossiers.

Au titre de l'année 2014, hors les emplois fonctionnels, 10 254 avancements d'échelon étaient à prendre. Au 31 août 2015 9 506 étaient pris, soit un reste à faire de 748.

Ainsi **au 27 août**, à titre d'illustration, les chiffres de réalisation des avancements d'échelon sont les suivants :

	CIBLE	FAITS	RESTE A FAIRE
Les attachés :	1 002	937	65
Les SACDD :	1 898	1 898	0
Les ITPE :	1 552	1 501	51
Les TSDD :	3 205	3 156	49
Les adjoints techniques	172	118	54
Les officiers de port ¹	30	28	2
officiers de port adjoints ² :	49	48	1
Les syndics des gens de mer :	196	182	14

Concernant les corps techniques de l'environnement au 26 juin 2015 (fiche précédente) il restait 501 avancements d'échelon à prendre, au 27 août le reste à faire est passé à 339. L'arrivée prochaine d'un nouvel agent au sein du pôle ayant en charge l'ensemble des corps techniques de catégorie C doit contribuer au redressement de la situation.

1 Fin juin 2015 les extractions donnaient 100 %, des changements de situations (reconstitution de carrière) ont eu pour effet de faire remonter de nouveau avancements d'échelon.,

2 Fin juin 2015 les extractions donnaient 100 %, des changements de situations (reconstitution de carrière) ont eu pour effet de faire remonter de nouveau avancements d'échelon.,

De façon concomitante, le traitement des avancements d'échelon (AE) 2015 a commencé au fur et à mesure des remontées de propositions d'AE à l'issue de la tenue des CAP du second trimestre ayant examiné les propositions de réduction d'ancienneté.

Au titre de l'année 2015, hors emplois fonctionnels, 11 571 avancements d'échelon doivent être pris par GAP. Au 31 août 5 806 ont été pris, soit un reste à faire de 5 765.

2.3 Avancements de grades et promotions de corps.

Les avancements de grades et les promotions de corps au titre de l'année 2014 sont en voie d'achèvement, et au titre de 2013 pour les attachés hors classe (CAP de septembre 2014) sont achevés. Demeurait un retard à résorber concernant la traduction en gestion de la promotion de grade des ATAE. Les arrêtés ont été pris. Par ailleurs, concernant les 3 dossiers bloqués au titre des avancements de grade du corps des PETPE, ces dossiers ont pu être traités.

Enfin, certains avancements de grade et quelques promotions de corps trouveront leur concrétisation au fil des mobilités à venir (changement de poste nécessaire).

Les travaux au titre de 2015 sont terminés pour toutes les CAP qui se sont tenues avant le mois de juin 2015³.

2.4 Pour ce qui est de la régularisation des dossiers ISS et PSR.

Pour les dossiers ISS, les extractions des outils primes réalisées par le PND de Lille ont permis d'établir que sur les 3 545 dossiers d'ISS gérés par GAP, 179 étaient encore en anomalie au 31 août, représentant 5,05 %

De même pour les mouvements de PSR, sur les 3 345 dossiers recensés en gestion, 175 doivent être fiabilisés au 31 août.

Si la progression des régularisations est importante - fin juin 2015 (fiche précédente) sur 813 dossiers ISS devant être régularisés 532 avaient instruits et pour la PSR sur 290 dossiers devaient être encore fiabilisés sur les 1 766 en anomalie.- il n'en demeure pas moins que l'effort doit être maintenu.

3) Chantiers spécifiques de mise en paye.

3.1 S'agissant du paiement des astreintes.

Les statistiques tenues par le bureau de la gestion administrative et financière des agents de la filière administrative ainsi que par le bureau de la gestion administrative et financière des personnels maritimes et contractuels permettent de constater que le traitement des astreintes se fait de façon régulière.

Les retards connus il y a encore peu au sein du bureau de la gestion administrative et de la paye des agents de la filière technique sont presque totalement résorbés et le traitement du flux prend un cours régulier.

Pour autant, quel que soit le bureau de gestion, il ne faut pas exclure une mise en paye selon des délais plus longs lorsque la sous-direction GAP constate une incohérence entre les montants saisis dans REHUCIT et l'état justificatif qui lui est présenté.

Enfin, un FlashInfoGAP a été adressé aux services employeurs récemment afin d'appeler de nouveau leur attention sur le décret d'avril 2015 ainsi que ses arrêtés d'application, et la nécessité de faire usage du nouveau tableau de justification des astreintes.

3.2 La mise en paye des périodes d'intérim.

La mise en paye des périodes d'intérim a connu des difficultés résultant à la fois d'application de l'instruction de la DRH et, par ailleurs, résultant des demandes des comptables assignataires de l'administration centrale. Afin de lever ces incompréhensions, la sous-direction GAP a diffusé le 13 avril 2015 un FlashInfoGAP à l'ensemble des services.

3 Concernant la liste d'aptitude TSDD/ITPE au titre de 2015, la régularisation est en cours.

En cette période de travaux d'harmonisation indemnitaire, GAP relève des demandes de paiement pour régularisation, dont certaines concernent des périodes de 2014.

3.4 S'agissant des comptes épargne temps.

Au 31 août 2015, 1 313 demandes de mises en paiement (CET de 2014 à payer en 2015) traduites en paye.

3.5 Concernant la GIPA.

Concernant le paiement de la GIPA en 2014, 1 956 dossiers ont été traités.

Pour 2015, le nombre d'agents concernés est de 1 015, et après les vérifications d'usage, la GIPA sera payée en octobre. S'agissant des dossiers pour lesquels la vérification (466 dossiers) est en cours l'objectif est de payer la GIPA en novembre.

3. 6 Indemnité différentielle temporaire.

Sur un total de 560 agents éligibles, après vérification, 346 paiements ont été faits sur la paye du mois d'août, 131 sur la paye de septembre. Il reste au 31 août 87 dossiers en cours de vérification. L'objectif est de traiter ces dossiers sur la paye du mois d'octobre.